



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 1 - MISE A DISPOSITION DE
LA VILLE DU PAVILLON SIS 1 RUE DE L'UNION**

**DÉCISION N° DM-21-328
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

VU la décision AU-19-485 du 9 décembre 2019, de signer une convention de mise à disposition consentie à la ville par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, relative au pavillon situé au 1 rue de l'Union à Vincennes, du 5 décembre 2019 au 4 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et la ville se sont rapprochés afin de prolonger la durée de la convention de 24 mois supplémentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, un avenant à la convention de mise à disposition du pavillon sis, 1 rue de l'Union à Vincennes (94300), prolongeant ainsi la durée jusqu'au 4 décembre 2023, le montant de la redevance annuelle hors taxe demeurant fixé à 12 750 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211012-lmc1H8973H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021 Date de Publication : 12/10/2021
